

# Les juges s'emparent des taxes douanières

**ÉTATS-UNIS** Les neuf juges de la Cour suprême se penchent sur la question de la légalité des droits de douane imposés tous azimuts par Trump. S'il obtient gain de cause, son pouvoir va s'accroître. S'il perd, un pan essentiel de sa politique commerciale et étrangère s'effondrera

STÉPHANE BUSSARD

A partir de ce mercredi, la Cour suprême des Etats-Unis se penche sur un cas qui pourrait chambouler de fond en comble la politique commerciale et étrangère menée par l'administration Trump. Ou saper la séparation des pouvoirs telle qu'on la connaît aujourd'hui. La Haute Cour entame l'examen de la légalité des droits de douane que Donald Trump a imposés à une bonne partie de la planète. Pour les pays les plus touchés dont la Suisse (39% de taxes douanières), c'est l'espoir de voir la fin d'une guerre commerciale ravageuse déclenchée par le président américain.

Rarement dans l'histoire des Etats-Unis la Cour suprême n'a été investie d'un tel pouvoir. Pour Donald Trump lui-même, c'est «l'une des affaires les plus importantes dans l'histoire du pays». Si la justice américaine abonde dans son sens, le chef de la Maison-Blanche sera conforté dans sa politique de taxes douanières punitives pour réduire les déficits américains et pour tenter d'atteindre certains objectifs de politique étrangère. Dans le cas contraire, une décision négative signifierait «la ruine» des Etats-Unis, prévient-il. Pour d'autres constitutionnalistes, ce qui est en jeu, c'est la séparation des pouvoirs. Si la Haute Cour donne raison à l'occupant du Bureau ovale, elle réduira un peu plus encore les prérogatives du Congrès déjà malmené par Donald Trump et accroîtra celles du président. Fait révélateur: dans un geste inédit, Donald Trump prévoyait de se rendre à la Cour suprême pour écouter les arguments avancés dans l'affaire des droits de douane. Il a toutefois fini par y renoncer.

## Entreprises suisses concernées

Que ce soient des entreprises suisses ou européennes qui exportent beaucoup aux Etats-Unis, des sociétés canadiennes, indiennes, chinoises ou mexicaines, nombreuses sont celles qui vont suivre le processus avec la plus grande attention. S'il y a urgence pour certaines d'entre elles en difficulté, le temps de la justice risque d'être bien plus lent. Aucune décision de la Cour suprême n'est attendue avant janvier ou peut-être même, dans le pire des cas, juin.

L'affaire traitée par la Cour suprême ne suscite pas seulement de l'intérêt à l'étranger. Plus de 40 mémoires juridiques ont été soumis par des entreprises états-uniennes, des avocats et des élus du Congrès à la Cour suprême, l'exhortant à refuser la manière dont Donald Trump s'est arrogé de nouveaux pouvoirs en imposant des taxes douanières qui

## MAIS ENCORE

### Le Canada promet un budget de rupture

Le Premier ministre canadien lève le voile mardi sur son premier budget. Il est axé sur de grands investissements et conçu pour donner un nouveau souffle à son pays bousculé par le virage protectionniste de son voisin américain. Ancien banquier central, Mark Carney a été élu il y a six mois, sur la promesse de parvenir à transformer le Canada confronté à des menaces sans précédent de la part des Etats-Unis. (AFP)



John Roberts, président de la Cour suprême, suivi de ses collègues, le jour de l'investiture du président Donald Trump. (WASHINGTON, 20 JANVIER 2025/THE WASHINGTON POST)

sont habituellement l'apanage du Congrès. Selon le *Financial Times*, parmi les auteurs de ces mémoires, figurent les groupes de réflexion très favorables au marché Cato et Goldwater Institutes, ainsi que la Chambre américaine de commerce, un organisme économique puissant de Washington. Cette dernière le relève: «Le mal déjà irréparable dont souffrent les PME américaines souligne les conséquences économiques considérables des taxes douanières de Trump.» La sénatrice démocrate du New Hampshire, Jeanne Shaheen, n'est pas moins critique: «Non seulement les droits de douane augmentent le coût que doivent assumer les familles américaines, mais ils ne font rien pour ramener les emplois industriels que nous avons perdus.»

Deux cours de justice fédérales ont déjà émis des arrêts soulignant que la politique tarifaire de Donald Trump viole la Constitution. Mais rien n'indique que la Cour suprême ira dans le même sens. Son président, le juge conservateur John Roberts, a eu, par le passé, le souci de maintenir certains équilibres ins-

## «Les droits de douane ne font rien pour ramener les emplois industriels que nous avons perdus»

JEANNE SHAHEEN, SÉNATRICE DÉMOCRATE DU NEW HAMPSHIRE

titutionnels. Mais il défend lui-même la théorie conservatrice de «l'exécutif unitaire», selon laquelle le président des Etats-Unis doit exercer un contrôle total sur le pouvoir exécutif. Historien à l'Université George Washington, Matthew Dallek le confie au *Washington Post*: «Je crois que l'actuelle Cour suprême a montré plus de déférence envers le président que celles qui l'ont précédée dans l'ère moderne.» John Roberts est celui qui, en 2024, a rédigé la décision accordant une immunité à Donald Trump dans ses actes gouvernementaux. Sur les 23

décisions urgentes prises par la Haute Cour depuis le retour du milliardaire de Mar-a-Lago à la Maison-Blanche, 17 ont été favorables au président, accroissant considérablement son pouvoir.

L'arrêt que va prendre la Cour suprême pourraient changer la nature des poids et contrepoids qui ont caractérisé jusqu'ici la démocratie américaine. C'est la crainte de nombreux constitutionnalistes qui tiennent à préserver un tel système pour éviter que leur pays ne sombre dans une forme d'autoritarisme.

## Instrument de politique étrangère

La politique tarifaire menée par l'occupant du Bureau ovale a surpris. S'il jusqu'ici les droits de douane étaient surtout utilisés par la Maison-Blanche pour doper des intérêts commerciaux et économiques face à la concurrence de pays étrangers, Donald Trump y recourt aussi comme instrument de politique étrangère. Il les a utilisés pour pousser le Canada, le Mexique et la Chine à ne plus exporter vers les Etats-

Unis l'opioïde de synthèse fentanyl ou des précurseurs servant à la produire. Il les a aussi employés pour faire pression sur la justice brésilienne qui était en passe de juger son ami et ex-président Jair Bolsonaro, et pour sanctionner le Canada après la diffusion d'une publicité à la télévision qui lui déplaît.

S'il est impossible d'anticiper la décision de la justice, nombreux sont ceux qui craignent que la Cour suprême refuse de se mettre en travers de la route de Donald Trump qui a lui-même nommé trois de ses juges. Une décision en faveur des droits de douane contribuerait à saper l'image d'une Cour suprême indépendante. A contrario, si celle-ci jugeait illégaux les droits de douane de Trump, une telle décision aurait un effet dévastateur sur la fin du mandat du président. Elle saborderait un outil majeur de sa politique étrangère. Elle forcerait par ailleurs le gouvernement américain à rembourser aux entreprises au moins 50 milliards de revenus engrangés grâce aux droits de douane. ■

## «Pour certaines régions, les taxes douanières à 39% sont dramatiques»

**RÉPLIQUES** L'inquiétude monte dans les entreprises suisses. C'est la conclusion du premier baromètre des PME de l'USAM, dont le vice-président, Pierre-Daniel Senn, appelle à des mesures de soutien, comme une simplification de la bureaucratie

PROPOS RECUEILLIS PAR YAN PAUCHARD, BERNE

C'est un coup de massue qui frappait la Suisse le 31 juillet avec l'instauration par Trump de taxes douanières à hauteur de 39%. Le Conseil fédéral espère une fenêtre d'opportunité pour les faire baisser lors du prochain Forum de Davos. Mais la solution pourrait venir de Washington où, dès ce mercredi, la Cour suprême commence à se pencher sur la légalité de ces droits de douane. Une petite lueur d'espérance pour les entreprises suisses, qui ont rarement été aussi inquiètes. C'est ce qui ressort du premier baromètre des PME, présenté ce mardi matin à Berne par leur faitière, l'USAM (Union suisse des arts et métiers). Une majorité d'entre elles s'attendent à une détérioration

de la situation économique, alors que les incertitudes sont nombreuses, entre les initiatives des Jeunes socialistes et de l'UDC, ou encore le dossier européen. Le point avec le vice-président de l'USAM, le Neuchâtelois Pierre-Daniel Senn.

**La Cour suprême s'apprête à statuer sur la légalité des taxes douanières. Un espoir pour les entreprises suisses?** En premier lieu, cette décision pourrait être décisive pour l'avenir des équilibres démocratiques de la première puissance mondiale. Pour notre économie, elle revêt évidemment une importance cruciale, car ces 39% ont provoqué un ralentissement de nos exportations. C'est de la théorie économique de base, les taxes douanières, ça ne favorise pas les échanges.

**Quelles sont les conséquences sur l'économie suisse?** Elles sont très disparates. Certaines régions ne sont pas du tout touchées. Pour la mienne, Neuchâtel, au contraire, elles sont dramatiques. Canton suisse le plus exportateur, un tiers de son PIB dépend des

seuls Etats-Unis, avec l'horlogerie, la production de matériel médical et l'industrie des machines. Nous avons peu de tertiaires pour amortir le choc. Des licenciements sont malheureusement à prévoir, cela ne fait aucun doute.

**Doit-on craindre aussi des délocalisations?** Je ne connais pas les plans des entreprises. Mais je remarque qu'il est plus compliqué de délocaliser que de trouver d'autres débouchés. Il faut être clair, c'est un sale moment à passer, mais je suis persuadé que l'industrie suisse trouvera son chemin. Il n'y a jamais eu autant d'accords de libre-échange signés – ou en discussion – par le Conseil fédéral. Et malgré le frein occasionné aux exportations par les taxes américaines, celles-ci sont quand même en hausse, d'après les prévisions du Seco (Secrétariat à l'économie).

**Dans ce contexte, l'USAM s'est montrée frileuse concernant les accords avec l'UE, notre premier**

**partenaire commercial. Pourquoi?** Au terme de la phase de consultation, l'USAM a ouvert la porte au paquet d'accords, tout en suspendant son approbation jusqu'au terme du processus parlementaire. Nous avons trois exigences: moins de bureaucratie, moins de bureaucratie et moins de bureaucratie. C'est la crainte principale, que ce processus fasse croître les coûts administratifs qui pèsent déjà lourdement sur les PME, dont les investissements sont au point mort. C'est une préoccupation que nous avons fait remonter au Conseil fédéral. Car, outre les coûts administratifs, les PME sont également confrontées à un resserrement des conditions d'octroi de crédits par les banques. Ces dernières vivent trop bien de l'immobilier et n'ont plus besoin de prendre des risques ailleurs avec des crédits d'exploitation. Sans oublier la fin de Credit Suisse.

**INTERVIEW**  
**socialistes avec sa proposition d'impôt sur les héritages des grandes fortunes...** Oui, cela rajoute de l'incertitude à l'incertitude. Ces campagnes nous coûtent de l'énergie, mais ces instruments font partie de nos institutions. C'est important que le débat démocratique ait lieu et que l'on puisse trancher pour passer à autre chose. Regardez la France, elle se débat depuis deux ans avec la taxe Zucman. Reste qu'à mes yeux l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» est particulièrement dangereuse.

**Pourquoi?** Les entreprises s'inquiètent de plus en plus du manque de relève. Actuellement, davantage de professionnels quittent le marché du travail qu'il n'en arrive de nouveaux. La vague de départs à la retraite des baby-boomers accentue cette tendance. Il y a différents scénarios et un débat politique à mener, mais nous devrons importer de la main-d'œuvre si nous voulons assurer notre prospérité. Des jeunes. Dans le cas contraire, la Suisse deviendra un asile de vieux. ■